

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq décembre 2025, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Étaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, , Patrick GROSS, Agnès VALÈRE, Liliane FRERET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Jonathan WAGNER, Hervé DE VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND.

Étaient excusés avec procuration :

Antoine LEGOUBEY procuration à Roland MARESCQ,
Jeannine LECHEVALLIER procuration à Anne LE GRAND.

Étaient excusées

Jocelyne DE SOUSA, Anne-Marie SAINT.

Étaient absents : **Éric LALANDE, Arnaud DUTOT.**

Patrick GROSS est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

CM251209D01	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2025
CM251209D02	Etude diagnostique du réseau assainissement : autorisation de signature du marché et demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
CM251209D03	Réfection d'un tapis d'enrobé
CM251209D04	Renouvellement de l'installation téléphonique de la mairie
CM251209D05	Lotissement du Ferrage : avenant n°2 au marché avec TP Boutté pour le lot n° 1
CM251209D06	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
CM251209D07	Syndicat d'eau des Sources du Pierrepontais : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024
CM251209D08	Fixation des contre-valeurs des redevances de performance «Assainissement collectif» pour l'année 2026
CM251209D09	Demande d'acquisition d'un lot dans un lotissement communal

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

CM251209D01 - Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-5,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 18 novembre 2025 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Patrick GROSS. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité lors d'un vote à main levée, valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2025.

CM251209D02 – Etude diagnostique du réseau assainissement : autorisation de signature du marché et demande de subvention à l'agence de l'Eau seine Normandie

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été organisée pour l'étude diagnostique du réseau assainissement.

Les 5 offres reçues ont été présentées à la Commission d'appel d'offres réunie le 9 décembre et analysées en fonction des critères suivants :

Prix 40%

Valeur technique 60%

Madame WANG du Cabinet ARTELIA présente l'offre retenue par la CAO.

La Commission a retenu l'offre du cabinet SOGETI INGENIERIE INFRA – 7 rue Charles Sauria 14123 IFS - pour un montant de 153 000.00 HT (offre de base) + 17 000,00 € HT (tranche optionnelle) soit 170 000.00 H.T.

Montant HT

Dépenses	170 000.00 € H.T.
AMO ARTELIA	9 975.00 € H.T.
Divers	1 000.00 € H.T.
TOTAL	180 975.00 € H.T.

Recettes

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE 80%	144 780.00 € HT.
Autofinancement complémentaire 20%	36 195.00 € HT.
TOTAL	180 975.00 € H.T.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Madame la Maire à signer le marché avec le Cabinet SOGETI INGENIERIE INFRA – 7 rue Charles Sauria 14123 IFS pour un montant de 170 000.00 € HT (offre de base + tranche optionnelle);
- Solliciter une subvention de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie soit 144 780.00 € H.T. ;
- Valider le plan de financement joint ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité lors d'un vote à main levée.

CM251209D03 - Travaux de réfection d'un tapis d'enrobé

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 24 781.50 € HT soit 29 737.80 € TTC établi par l'entreprise MASTELLOTTO 31 ZI rue de l'Avenir – 14650 CARPIQUET pour la réfection d'un tapis d'enrobé sur le tronçon de voie situé entre les entreprises Les Jambons de LESSAY et les Transports FRERET.

Considérant qu'il conviendrait d'englober dans ce programme de travaux la réfection du carrefour, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de poursuivre la réflexion pour le Budget 2026.

CM251209D04 – Renouvellement de l'installation téléphonique de la Mairie

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prestations reçues pour le remplacement de la téléphonie actuelle de la Mairie :

KOESIO Nord-Ouest 126 rue de la Marne – 50000 Saint-Lô	BUROLOGIC 25 rue de la Paix – 50120 Equeurdreville-Hainneville
<ul style="list-style-type: none"> • 12x Licences 3CX (3 postes fixe, 1 poste sans fil et 8 applications PC) • 3x Postes YEALINK T54W • 8 x Casques YEALINK WH64 • 15x SDA • 1x Postes YEALINK AX83H • 5x Licences Nebula de supervision des équipements ZYXEL • 1x Routeur MIKROTIK • 1x Routeur BACK UP 4G • 2x BORNE WIFI ZYXEL • 1x Switch ZYXEL Poe 24Ports • 1x Lien fibre FTTH Orange • 1x Pack message studio • 1x Serveur vocal interactif • 1x Routeur Firewall ZYXEL FLEX50H • Maintenance du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Licence 3CX hébergée • 3 YEALINK T54 • 8 Casques YEALINK W64 MONOURAL • 12 SDA numéros • 3 Alimentation pour téléphones fixes • 1 SNOM M70 DECT téléphone sans fil • 1 Borne DECT M900 • 1 Licence 3 messages ATS • 1 Onduleur power box Green • 1 Switch 24 ports POE • 1 Routeur fibre /4G • 2 Bornes WI-FI ZYXEL • 1 FTTH Orange fibre • 4 TRUNK canaux communication simultanées • 1 Forfait 4G pour routeur Orange 50 GO (BACKUP) • 1 Firewall hébergé
Contrat de location sur 63 MOIS Installation et formation : OFFERT	Contrat de location sur 63 MOIS Installation et formation : 500,00 € / HT : OFFERT
PRIX 365,00 € HT / mois	PRIX = 249,47 € HT / mois + 160,85 € HT / mois PRIX Total = 410,32 € HT / mois
5 forfaits 10 Go x 15,00€ HT 1 forfait 100 Go x 30,00 € HT soit 105.00 € HT par mois	5 forfaits 20 Go x 15,00€ HT 1 forfait 100 go X 25,00€HT. Soit 100 € HT/mois
470.00 € par mois soit 29 610 € HT pour 63 mois	510.32 € par mois soit 32 150.16 € pour 63 mois

Ecart de 2 540.16 € HT

le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la proposition de KOESIO Nord-Ouest 126 rue de la Marne – 50 000 Saint -Lô telle que présentée ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité lors d'un vote à main levée.

CM251209D05 – Lotissement du Ferrage : avenant n°2 au marché avec TP BOUTTÉ pour le lot n° 1

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise TP BOUTTÉ est titulaire du lot 1 des travaux de viabilisation du lotissement « Le Ferrage » pour un montant après avenant n° 1 de 232 704.97 € HT.

Afin de réguler la vitesse rue de l'Hippodrome des travaux supplémentaires de mise en sécurité (réalisation d'un plateau en enrobé, mise en place de terre végétale, ...) ont été demandés à l'entreprise pour un montant de 9 516.90 € HT soit 11 420.28 € TTC. En conséquence, Madame la Maire propose un avenant en augmentation d'un montant de 9 516.90 € HT portant le marché à :

Montant initial marché	Montant de l'avenant N° 1	Montant avenant n° 2	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
210 038.00 € H.T.	22 666.97 € H.T.	9 516.90 € H.T.	242 221.87 € H.T.	+ 4.09 %

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider l'avenant n° 2 au lot n°1 signé avec l'entreprise TP BOUTTÉ tel que présenté ;
- autoriser Madame la Maire à signer l'avenant présenté et toutes les pièces afférentes à la réalisation des travaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251209D06 - Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2026 étant voté en avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Budget communal

opérat	article	INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP +DM 2025	Engagement 25%
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
		EQUIPEMENTS COMMUNAUX		
-	2132	Immeuble de rapport	28 082.06	7 020.52
276	2188	Autres immobilisations corporelles - ECES	22 904.00	5 726.00
334	2152	Mobilier urbain et signalisation	10 000.00	2 500.00
	2188	Signalisation - Verticale	5 169.00	1 292.25
		Signalisation - Panneaux usagés	3 603.00	900.75
		Signalisation - Villages	8 043.00	2 010.75
		Signalisation - Parkings	6 676.23	1 669.06
405	2051	Logiciel foire	5 166.00	1 291.50
	2188	autre immo corporelle (sumup)	1 900.00	475.00
411	2183	Matériel informatique - Mairie et video salle CM	5 000.00	1 250.00
	2184	Mobilier mairie	5 000.00	1 250.00
413	2188	Service technique - Micro tracteur	33 528.00	8 382.00
		Service technique - pince pour GBA	4 510.00	1 127.50
		Service technique - Bâche tunnel	10 580.00	2 645.00
		Service technique - Matériel	3 100.00	775.00
418	2183	Groupe scolaire - Matériel informatique	7 148.97	1 787.24
	2184	Groupe scolaire - Matériel de bureau et mobilier	1 800.00	450.00
	2188	Autres immobilisations corporelles - Groupe scolaire	1 445.00	361.25
432	2188	Autres immobilisations corporelles - Acquisit° illuminat°	9 942.00	2 485.50
439	2188	Autres immobilisations corporelles - Salle Saint Cloud	12 000.00	3 000.00
		Salle Saint Cloud - aspirateur robot ?	3 000.00	750.00
443	231	Plantations arbres cimetière	2 280.00	570.00
451	2183	Matériel informatique - Médiathèque	1 125.02	281.26
	2184	Matériel de bureau et mobilier - Médiathèque	700.00	175.00
	2188	autres immo médiathèque	2 662.00	665.50
466	2315	Poteaux Défense incendie	10 000.00	2 500.00
SOUS-TOTAL EQUIPEMENTS COMMUNAUX			205 364.28	51 341.07
ACQUISITIONS TERRAINS ET BATIMENTS				0.00
431	2111	Acquisition de terrains et réserve foncière	200 000.00	50 000.00
	2111	Terrains nus	26 928.00	6 732.00
SOUS TOTAL ACQUISITIONS TERRAINS			226 928.00	56 732.00

23	TRAVAUX			0.00
	TRAVAUX SUR BATIMENTS			0.00
266	203	Abbatiale - Illustration panneaux touristiques	1 710.72	427.68
276	231	Espace culturel	15 868.82	3 967.21
389	231	Boulodrome : modif éclairage extérieur	15 480.00	3 870.00
411	231	Mairie - Climatisation étage	14 370.00	3 592.50
		Mairie - Habillage portique entrée salle conseil	3 239.28	809.82
		Mairie - Remplacement Vélux	10 985.00	2 746.25
413	231	Service technique	21 729.50	5 432.38
418	2E+05	Groupe scolaire - Construct ^o local réglé au SDEM	31 429.00	7 857.25
	231	Groupe scolaire - alarme + interphone + vélux	23 318.00	5 829.50
439	231	Salle Saint Cloud	572 872.71	143 218.18
440	231	Tennis couvert	156 000.00	39 000.00
451	231	Médiathèque	618.00	154.50
452	231	Club house stade + théâtre	4 938.00	1 234.50
		Stde terrain annexe jeunes joueurs	10 000.00	2 500.00
457	231	Salle polyvalente Angoville sur Ay	5 197.00	1 299.25
458	203	Logements Angoville - rénovation thermique + phonique	10 000.00	2 500.00
462	231	Aires de jeux pr petits - béton	760.00	190.00
		Aires de jeux pr petits - Bill Mat (matériaux)	573.00	143.25
		Aires de jeux pr petits - Bordures	800.00	200.00
470	231	Viveco - Mise en accessibilité	3 625.00	906.25
		Mise en accessibilité des bâtiments	15 000.00	3 750.00
477	231	Travaux Logements communaux Les Pins	260 000.00	65 000.00
489	231	Bâtiments du CPIE	20 320.00	5 080.00
490	231	Bâtiment CLSH	50 000.00	12 500.00
491	231	Démolition immeubles rue Sainte Croix	143 386.53	35 846.63
		Acquisitions rue Sainte Croix	66 233.00	16 558.25
493	231	Eglise Angoville - Remise aux normes cloches	7 215.00	1 803.75
494	231	2 place Saint Cloud	5 269.98	1 317.50
SOUS-TOTAL TRAVAUX BATIMENTS			1 470 938.54	367 734.64
TRAVAUX DE VOIRIES				0.00
337	231	Parking salle Saint Cloud	11 617.00	2 904.25
		Etude voirie espace Fernad Finel	2 224.00	556.00
		Piste cyclable (adaptation, accès PMR, accès pôle santé)	60 000.00	15 000.00
		Travaux voirie , déplacements doux, parkings foire, sécurisation passages piétons	338 634.90	84 658.73
492	231	Place Saint cloud - aménagement abords COCM	50 000.00	12 500.00
		Fontaine place Saint Cloud	1 317.00	329.25
479	231	Voirie espaces verts lotissement JOUAN+ PASSARDERIE	105 586.89	26 396.72
		VRD lotissement Les Planquettes (Logts HLM)	379 321.29	94 830.32
SOUS-TOTAL TRAVAUX DE VOIRIES			948 701.08	237 175.27

ECLAIRAGE PUBLIC - FIBRE			0.00	0.00	
398	2E+07	Eclairage Public - Participation au SDEM	211 013.75	52 753.44	
	2E+07	Eclairage Public - extension champ de foire - Participation au SDEM	2 952.00	738.00	
	2E+05	Sub. org. publics divers - Eclairage public	0.00	0.00	
SOUS-TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC - FIBRE			213 965.75	53 491.44	
AUTRES AMENAGEMENTS				0.00	
317	231	Réfection portes à flots	24 600.00	6 150.00	
476	231	Cimetières communaux	100 000.00	25 000.00	
478	231	Aménagement champ de foire	7 500.00	1 875.00	
		Champ de foire - extension camping agriculteurs	5 000.00	1 250.00	
		Champ de foire - branchements ENEDIS	4 080.00	1 020.00	
488	203	Etude aménagement spatial du bourg	32 280.00	8 070.00	
	231	Aménagement bourg - fresque Mairie	6 500.00	1 625.00	
		Aménagements provisoires du bourg	30 000.00	7 500.00	
		Décoration champ de foire	36 000.00	9 000.00	
		Aménagement jardin municipal (dont skate park)	24 000.00	6 000.00	
SOUS TOTAL AUTRES AMENAGEMENTS			269 960.00	67 490.00	
TOTAL DES OPERATIONS			3 335 857.65	833 964.41	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			3 335 857.65	833 964.41	

Assainissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2025 + DM	25%
Ch 23 Immobilisations en cours		125 016.96	31 254.24
2315	Immobilisation en cours - non affecté	22 964.03	5 741.01
2315-21	Travaux réhabilitation réseau	11 041.00	2 760.25
2315-26	Branchements assainissement	5 000.00	1 250.00
2315-54	Extensions réseaux Lotissements	51 011.93	12 752.98
2315-55	STEP	20 000.00	5 000.00
203-	Diagnostic réseau asst amo	15 000.00	3 750.00

Loueur de locaux

INVESTISSEMENT - DEPENSES			BP 2025 + DM	Engagement 25 %
23 - Immobilisations en cours			166 422.10	34 105.53
253	231	Pépinière d'entreprises - travaux	61 422.10	15 355.53
	203	Pépinière d'entreprises - Etudes	75 000.00	18 750.00
464	231	Le Relay - travaux		
	2088	Le Relay - acquisition	30 000.00	7 500.00
	231	Immobilisation en cours - Non affecté		

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 pour le budget principal et les budgets annexes communaux dans les limites indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251209D07 – SIAEP des Sources du Pierrepontais : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Syndicat des Sources du Pierrepontais dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il doit également être présenté aux Conseil Municipaux des Communes adhérentes dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service public de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du syndicat SIAEP des Sources du Pierrepontais 2024.

CM251209D08 - Fixation de la contre-valeur de la redevance de performance « Assainissement collectif » pour l'année 2026

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié

Considérant que les redevances de performance sont calculées selon la formule :

Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau × coefficient de modulation (0,3 à 1),

Considérant qu'en 2025 le coefficient avait été fixé forfaitairement et qu'à compter de 2026 il est appliqué sur la base des performances de l'année N-2 (2024). Selon les données de l'Agence de l'Eau le coefficient de performance Assainissement collectif en 2026 sera de 0.559

Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance de performance Assainissement collectif

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer, à compter du 1er janvier 2026, la contre-valeur suivante :
 - Assainissement collectif : $[0.356 \times 0.559] = 0,1990 \text{ €/m}^3$;
- Dire que cette contre-valeur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.
- Dire que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, publiée et notifiée conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Questions orales et informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner

DIA 0502672500025

Terrain bâti cadastré section H 688 d'une contenance de 35 m²

Situé : 18 place Saint Cloud

Prix de vente fixé à 84 500 €,

Vendeurs : Monsieur Jean-Pierre MUCHEL et Madame Sylvie MOUCHEL

Acquéreurs : Monsieur Valentin BAZAN et Madame Juliette BAZAN

DIA 0502672500026

Terrain non bâti cadastré section AI 137 d'une contenance de 3 679 m²

Situé : route de la Zone Industrielle

Prix de vente fixé à 60 000 €,

Vendeur : SCI ADELIN 50 – M. LEBEURY Didier

Acquéreur : SCI FREROS - Monsieur François FRERET

DIA 0502672500027

Terrain bâti cadastré section AI 136 d'une contenance de 2 730 m²

Situé : route de la Zone Industrielle

Prix de vente fixé à 282 000 €,

Vendeur : SCI ADELIN 50 – M. LEBEURY Didier

Acquéreur : SCI AFLD - Monsieur Denis FRERET

DIA 0502672500028

Terrain bâti cadastré section H 25 d'une contenance de 260 m²

Situé : 11 rue de la Sainte Croix

Prix de vente fixé à 133 000 €,

Vendeurs : Consorts LAMY

Acquéreur : Madame Céline FINEL

DIA 0502672500029

Terrain bâti cadastré section AD 187 -294 – 295 -312 d'une contenance de 10 337 m²

Situé : rue du Ferrage

Prix de vente fixé à 915 000 €,

Vendeur : SCI du FERRAGE

Acquéreur : SARL S3GX – GUILLOU François

DIA 0502672500030

Terrain non bâti cadastré section ZS 469 d'une contenance de 626 m²

Situé : 2 rue de la Passarderie

Prix de vente fixé à 26 292 €,

Vendeur : COMMUNE DE LESSAY

Acquéreur : Madame CHOTARD Maëly

DIA 0502672500031

Terrain bâti cadastré section AC 12 d'une contenance de 1 000 m²

Situé : 1 rue Barbey d'Aurévilly

Prix de vente fixé à 151 000 €,

Vendeurs : Madame MARIE Sandrine et Monsieur BACHELEY Alain

Acquéreurs : Madame Samia SIMON et Monsieur Nicolas LEMIERE

DIA 0502672500032

Terrain non bâti cadastré section AD 353 d'une contenance de 48 m²

Situé : rue des Tanguiers

Prix de vente fixé à 1 €,

Vendeur : COMMUNAUTE DE COMMUNES COCM

Acquéreurs : Monsieur Norbert FRERET et Madame Nathalie FAUDEMÉR

DIA 0502672500033

Terrain bâti cadastré section ZL 40 d'une contenance de 1 520 m²

Situé : 12 Impasse des herbages

Prix de vente fixé à 120 000 €,

Vendeurs : Madame Janice JACKSON et Monsieur Brian REEVES

Acquéreur : Madame Marie Aline BAILLY

- Informations

1 -Cantine et groupe scolaire :

Retour sur la réunion organisée avec les communes voisines concernant les modalités de refacturation des frais de cantine et de scolarité aux communes d'origine des enfants.

2 -Projet de construction d'une usine de traitement d l'eau à Lessay par le SDEM 50 :

- à Mathon en face l'usine actuelle
- Avant-projet à 2,3 millions d'eau subventionnés à 40%
- 2026 : dépôt de la demande de permis de construire, consultation des entreprises
- 2027 : travaux
- 2028 : fin du chantier

3 -Eclairage public :

Des disfonctionnements signalés au SDEM 50

4 – Chantier démolition des maisons dans le bourg :

Retour de l'OFB en novembre après la démolition des constructions, concernant une demande formulée en juin 2025

5 – Présentation du visuel du panneau de promotion de l'abbatiale :

6- Divers :

Bilan financier de la foire Sainte Opportune

Prochaine Commission foire : 22 janvier 1926 à 18h30

Prochain Conseil Municipal le 27 janvier 2026

Relevé des décisions prises par la Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

N°	VU	CONSIDERANT	DECISION	Réf de l'alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT	DATE
021	le devis n°DA01405/011 d'un montant de 1650 € TTC	la nécessité de créer un ossuaire 2 cases pour le cimetière d'Angoville	La commune de LESSAY accepte de signer le devis de la SARL BATAILLE-LEPLUMEY d'un montant de 1 650 € TTC	2ème	02/12/2025
022	le devis n°DE 1019 d'un montant de 6 255.90 € HT soit 7 507.08 € TTC établi par la SARL BILLARD ENERGIES	la nécessité de remplacer le système vidéophone du groupe scolaire	La commune de LESSAY accepte de signer le devis de la SARL BILLARD ENERGIES d'un montant de 6 255,90 € HT - 7 507.08 € TTC	2ème	04/12/2025
023	la proposition du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche	la besoin de faire réaliser une étude de faisabilité d'une installation d'autoconsommation d'électricité photovoltaïque < 36 kW pour la toiture du tennis couvert	La commune de LESSAY accepte la proposition du SDEM50 pour la réalisation d'une étude de faisabilité, d'un montant de 1 000 € TTC	2ème	04/12/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 09 décembre 2025

N° délibération	Objet de la délibération	Décision
CM251209D01	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2025	Approuvée
CM251209D02	Etude diagnostique du réseau assainissement : autorisation de signature du marché et demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie	Approuvée
CM251209D03	Réfection d'un tapis d'enrobé	Ajournée
CM251209D04	Renouvellement de l'installation téléphonique de la mairie	Approuvée
CM251209D05	Lotissement du Ferrage : avenant n°2 au marché avec TP Boutté pour le lot n° 1	Approuvée
CM251209D06	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026	Approuvée
CM251209D07	Syndicat d'eau des Sources du Pierrepontais : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024	Approuvée
CM251209D08	Fixation des contre-valeurs des redevances de performance «Assainissement collectif» pour l'année 2026	Approuvée
CM251209D09	Demande d'acquisition d'un lot dans un lotissement communal	Ajournée

Le secrétaire de séance
Patrick GROSS



La Maire
Stéphanie MAUBÉ